

Séance du : 24 juin 2021

n° 35\_2021

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

**Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Florence SIORAT, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE.**

**MM. Gilbert HEBRARD, Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSÉS, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,**

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

**Mmes Alexia BOUSQUET, Reine EXPERT.**

**MM. Dominique GUIRAUD, Hervé RAMONDA, Charly SERRES.**

**En exercice : 63**

**Présents : 33**

**Avaient donné pouvoir :**

**M.B.BARJOU à C.BIGNON, JP.BOMBAIL à S.BARTHES**

**Nombre de voix : 35**

**Excusés :**

**Mme Sandrine CAMPGUILHEM, Lison GLEYSSES**

**MM. Philippe BARBASTE, Bernard BARJOU, Robert BATIGNE, Michel GALANT, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Alain MERCIER.**

**Objet : Conseil en Energie Partagé du PETR : Nouveau programme et son plan de financement estimatif**

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 août 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence,

Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération n°23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu les délibérations n°26 et 27 du 27 juin 2016 et 41/2016 du 26 septembre 2016,

Vu les délibérations n°3 du 12 février 2018 portant sur la mise en place du service Conseil en Energie Partagé pour la période 2018-2021,

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par le conseil syndical en février 2020, à mettre en œuvre une politique volontariste de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, les enjeux soulevés par le changement climatique sont tels qu'il est aujourd'hui urgent d'anticiper et de mettre en œuvre des politiques de rénovation ambitieuses. Les différentes législations entrées en vigueur au cours des dernières années ont densifié la réglementation sur les performances énergétiques des bâtiments. Dernièrement, la loi ELAN (aussi appelé décret « tertiaire ») impose de réduire de 40% d'ici 2030 les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, et ce depuis 2018, le PETR du Pays Lauragais a mis en place une mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) afin d'accompagner les communes volontaires dans une démarche d'optimisation et de maîtrise de l'énergie de leur patrimoine.

Le Conseil en Énergie Partagé est un service aux collectivités, l'équivalent de l'Espace Info Energie pour les particuliers. Il s'agit d'un service mutualisé entre plusieurs Communes, afin de bénéficier de compétences techniques et financières d'un conseiller qu'elles ne pourraient pas embaucher seules.

L'objectif du service est de permettre aux Communes de disposer d'un conseil personnalisé pour les aider à faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiment et éclairage public) et les accompagner dans toutes les démarches relatives à la gestion de l'énergie. Pour cela le conseiller dresse un bilan énergétique du patrimoine de la commune et

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonnet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E.legalite.com

75\_PL-001-201059908-20210524-35\_2021-DE

propose des améliorations. Par la suite son rôle est d'accompagner la Commune dans la mise en œuvre des actions d'amélioration.

Fort d'une première expérience (2018-2021), le nouveau service CEP proposé aux Communes a été optimisé et construit en partenariat avec les syndicats d'énergie afin de s'inscrire en complémentarité avec les missions déjà proposées aux Communes.

Le CEP est avant tout un service de proximité qui accompagne les collectivités dans la durée. Grâce à cette proximité, le CEP apporte un premier niveau d'accompagnement technique ou financier et peut orienter les projets vers les bons interlocuteurs locaux.

Le service CEP est proposé pour une durée de 2 ans (sur la période juillet 2021- décembre 2023) aux Communes Haut-Garonnaises et Tarnaises ; les Communes Audoises pouvant bénéficier du service CEP du SYADEN.

Le service sera financé uniquement par les Communes qui en bénéficient. Le coût du service CEP du PETR est, sous forme de cotisation annuelle proportionnelle au nombre d'habitants, de l'ordre de :

- 1,05€/hab/an pour les Communes souhaitant adhérer au service pour la première fois
- 0,60€/hab/an pour les Communes renouvelant leur adhésion (le bilan des consommations et les préconisations d'améliorations sont déjà réalisés pour ces communes).

Les missions et les engagements du PETR et de la Commune seront formalisés dans le cadre d'une convention d'engagement bipartite de 2 ans entre la Commune et le PETR du Pays Lauragais.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en mai 2021, voici les Communes ayant répondu être intéressées pour bénéficier du service :

Nouvelles Communes : Villefranche de Lauragais, Le Falga, La Salvetat Lauragais, Saint Léon, Nogaret, Les Cammazes, Vallesvilles

Renouvellement- Communes : Gardouch, Calmont, Ste Foy d'Aigrefeuille, Saint Vincent

Pour permettre de proposer ce service CEP à un coût compétitif, le PETR sollicite une poursuite de l'accompagnement financier attribué par l'ADEME sur la période 2018-2021, ainsi qu'une aide LEADER.

Voici le budget estimatif global du service conseiller en énergie partagé sur 2 ans :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Service CEP	36 000€/an	LEADER (48%)	17 280€/an
		ADEME	7 800€/an
		Communes	10 920€/an
		PETR	0€/an

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**Après délibération, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :**

**1°) – D'APPROUVER** le projet de Conseiller en énergie partagé et son plan de financement prévisionnel correspondant

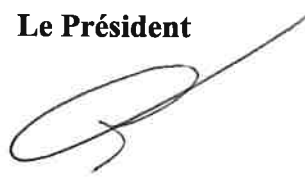
**2°) – D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes subventions relatives à ce dossier, notamment auprès de l'Ademe et du GAL des Terroirs du Lauragais pour le LEADER,

**3°) – D'AUTORISER** Mr le Président à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 24 juin 2021,

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com